agir dans cette affaire à défaut de l'unanimité. Voilà donc comment refuser aux Canadiens ce qu'ils réclament—exiger l'unanimité.

Mais que penser de la concorde, madame le Président? Qu'on me permette encore une fois d'interroger le chef de l'opposition (M. Clark), ou encore son parti, à ce sujet. Quel type de concorde devrait-on obtenir pour insérer une charte des droits dans la constitution? Pouvons-nous tout de même aller de l'avant, malgré l'opposition manifestée par le premier ministre Lyon? Quelle est la position du parti conservateur à ce sujet? En effet, ce dernier clame vouloir consacrer dans la constitution les droits des femmes, des Indiens, des propriétaires fonciers—et même reconnaître la suprématie de Dieu. Il insiste sur la constitutionnalisation de ces droits plus vastes.

J'ai mis au défi l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{Ile} MacDonald), il y a quelques semaines, quand celle-ci nous a sommés d'accepter un amendement visant à mieux protéger les femmes dans la constitution, de nous garantir l'appui de son parti si nous nous pliions à sa requête. Bien sûr, elle m'a répondu par la négative.

Des voix: Bravo!

• (1630)

M. Trudeau: Nous venons d'entendre le député de Kindersley-Lloydminster qui est quelque peu déçu qu'on ne parle pas de Dieu dans la constitution. Les députés de ce côté-ci ont souvent répété que nous avons reconnu l'importance de Dieu et le rôle qu'il joue dans le devenir de notre pays dans le préambule que nous avons remis aux dix premiers ministres provinciaux en juin dernier.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous avons fait savoir au chef du NPD que nous étions prêts à approuver un amendement de plus sur les droits des autochtones et à l'inscrire dans la constitution. Nous n'avons pas caché que nous étions et que nous sommes toujours, disposés à améliorer la charte des droits. Il sera toujours possible de l'améliorer.

Mais que disent les conservateurs? Que veulent-ils? Ils disent qu'ils veulent accroître les droits des femmes et ceux des autochtones, mais du même souffle, ils proposent une procédure de modification qui aurait pour effet certain de refuser ces droits aux femmes et aux propriétaires.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils veulent protéger les droits des Indiens et des femmes et qu'il soit fait mention de Dieu dans la constitution. Ils veulent y garantir les droits à la propriété et bien d'autres choses. Parfait! Mais pourquoi recommandent-ils ensuite une méthode vouée à l'échec, soit parce qu'il faudra obtenir l'unanimité—et un premier ministre provincial conservateur nous a déjà dit qu'il ne fallait pas y compter—soit qu'on propose d'adopter la formule d'amendement dite de Vancouver qui permet à une province ou plusieurs de se désolidariser. Comme le ministre de la Justice (M. Chrétien) l'a dit lors de son intervention, on pourrait invoquer le nom de Dieu dans la constitution, en Ontario et au Québec peut-être, mais pas au Manitoba ni en Saskatchewan. Quel genre de charte est-ce donc là?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député de Provencher (M. Epp) a réclamé vigoureusement que nous traitions les provinces sur un pied

La constitution

d'égalité. Aujourd'hui le député de Kindersley-Lloydminster nous a une nouvelle fois laissé entendre que nous étions de parti pris dans nos rapports avec les provinces. Et pourtant, on nous propose d'adopter la formule d'amendement dite de Vancouver qui, si elle est appliquée, garantira l'inégalité entre les citoyens car elle permet à une province de refuser d'être assujettie à la charte tandis qu'une autre peut, elle, décider de s'y assujettir. De plus, la formule de Vancouver garantit l'inégalité entre les provinces, car une fois encore, si les Canadiens veulent modifier la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, une province—surtout s'il s'agit d'une province forte que rien de ce qui est discuté n'intéresse—peut refuser d'être partie à l'entente. Ils parlent d'égalité mais ils ne font que garantir l'inégalité entre les citoyens comme entre les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai montré la démarche que nous ne devons pas suivre si nous voulons nous retrouver avec une constitution véritablement canadienne et une charte des droits. Permettezmoi maintenant d'aborder les moyens dont nous disposons pour donner à la population ce que nous estimons être son dû. Nous pourrions procéder au rapatriement de la constitution assortie d'une formule d'amendement en adoptant la résolution conjointe à la Chambre. Nous savons que le premier ministre ontarien, M. Bill Davis, est en faveur de cette solution ainsi que M. Hatfield. Nous savons aussi que trois autres premiers ministres provinciaux-dont j'ai mentionné les noms il y a quelques instants-ont déclaré en février 1979, que c'est de cette façon qu'il faut procéder. Les députés de notre parti et la plupart de ceux du Nouveau parti démocratique estiment également que nous devrions procéder par voie de résolution conjointe. A nous tous, nous représentons probablement 60 p. 100 ou plus de la population.

Ce qui est plus important encore, c'est la résolution du député d'Edmonton-Est dont j'ai fait lecture il y a quelques instants. Il est bien clair qu'il a réussi à faire dire à tous les députés à la Chambre qu'il fallait aller de l'avant. Il n'a pas parlé du consentement des provinces. Bien au contraire, il précisait dans son préambule qu'étant donné que certaines provinces ont à maintes reprises refusé d'appuyer le rapatriement de la constitution, nous devrions en prendre l'initiative; et tous les députés à la Chambre ont approuvé cette initiative. Voilà ce qu'il faut faire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Et s'il nous fallait d'autres garanties que c'est là la bonne façon de procéder, je me permettrai de lire le passage suivant du hansard du 22 octobre 1980. Le très honorable chef de l'opposition proposait en effet la motion suivante:

Que la Chambre se prononce en faveur du retour immédiat de la constitution au Canada, avec seulement la formule de modification appelée Accord de Vancouver, sur laquelle il y a entente, afin que toutes les autres modifications constitutionnelles soient faites au Canada par les Canadiens.

Il ajoutait plus loin dans son discours:

La motion demande au Parlement et au public canadien de régler rapidement la question constitutionnelle puisque tout le monde est d'accord à ce sujet . . .

Rapidement, madame le Président; rapatriement immédiat. Il n'est pas question de l'unanimité des provinces, pas questions du consentement des provinces, pas question de consen-